



**HAL**  
open science

**Les biens d'un notaire rural au début du XV<sup>e</sup> siècle,  
l'exemple de l'inventaire après décès de Maître Jacques  
Pechier, notaire de Vallon mort en 1411**

Franck Brechon

► **To cite this version:**

Franck Brechon. Les biens d'un notaire rural au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'exemple de l'inventaire après décès de Maître Jacques Pechier, notaire de Vallon mort en 1411. *Le Gnomon : revue internationale d'histoire du notariat*, 1997, pp.4-10. halshs-01099062

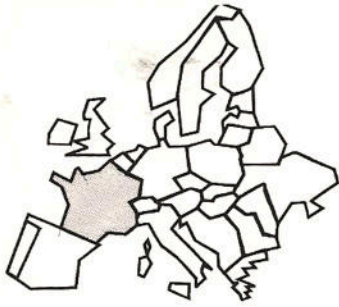
**HAL Id: halshs-01099062**

**<https://shs.hal.science/halshs-01099062>**

Submitted on 2 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Les biens d'un notaire rural vivarois au début du XV<sup>e</sup> siècle. L'exemple de l'inventaire après décès de Maître Jacques Pechier, mort en 1411,

par Franck BRECHON, Doctorant, Université Lyon II,  
Centre Inter-Universitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales

Si depuis longtemps les archives notariales constituent une source largement exploitée par les historiens des régions méridionales, le notaire médiéval lui-même est souvent demeuré dans l'ombre. Toutefois, ce dernier sort peu à peu du relatif oubli dans lequel il avait été maintenu, et l'acte dont nous livrons aujourd'hui la transcription met en lumière, sans préjuger de travaux plus globaux, quelques facettes de la vie d'un notaire de campagne du XV<sup>e</sup> siècle.

Lorsque Jacques Pechier, notaire du seigneur de Vallon, en Vivarais (1), décède en 1411 laissant une veuve, Guilhemette et trois filles mineures, Catherine, Antoinette et Valencie, l'inventaire de ses biens est dressé pour en confier la tutelle à ses coparoissiens Hugues Sabatier, Etienne Pechier et Guilhem Pechier. Ce long acte est consigné par maître Eyrolphe, notaire de Lagorce (2).

Au premier abord, cet acte déroute le lecteur par le *capharnaïm* des objets de la vie quotidienne (vaisselle à cuire ou de table en terre, bois et étain, linge de maison, stocks de nourriture, outils divers...) qui y figurent sans aucun soucis apparent d'ordre: Maître Eyrolphe n'a pas jugé bon de classer les biens en différentes catégories ou, comme cela se rencontre souvent, de les inventorier au fur et à mesure des pièces visitées. Par-delà le pittoresque certain d'une telle description et les renseignements fournis sur la maison et la vie domestique, se dessinent les facettes multiples de l'activité quotidienne de Maître Pechier qui semble loin d'être

uniquement tournée vers le notariat.

La description des actes et instruments passés par ce dernier, ou de son matériel professionnel, est brève. Lorsque Maître Eyrolphe dresse l'inventaire de son défunt confrère, il ne rencontre que quelques livres dont la liste ne lui paraît pas devoir être dressée dans le détail. Il se contente alors de noter qu'un petit panier contient des textes et des livres (*policiarum et librarum*). Seuls un doctrinale, un lectuaire et un cividale qui constituent la base de l'exercice du métier sont mentionnés explicitement, ainsi qu'un écritoire (*scriptorium*) avec ses deux suspensions, mais n'apparaissent aucun encrier, plumier, plume ou calame.

Si les registres et les outils de travail du notaire ne sont pas très nombreux dans l'inventaire, celui-ci est, outre le mobilier et la vaisselle de maison, très disert quant au matériel agricole ou artisanal.

Dès les premières lignes, l'inventaire décrit un important cheptel de petits animaux caprins et ovins dont le nombre de têtes s'élève à soixante-dix-sept au total, plus une basse-cour de cinq pigeons et treize gellines, et comme dans de nombreuses maisons paysannes, une truie et sept porcelets ainsi que plusieurs ruches. Le cheval, quant à lui, doit certainement être utile tant au paysan travaillant ses champs qu'au notaire rendant visite à ses clients.

Outre le cheptel, l'inventaire mentionne un matériel agricole varié et complet. Celui-ci va de l'araire (*aratum, relha, venieres*) aux multiples outils manuels pour travailler la terre

(*aycetam, fesso, pic, palam...*) ou le bois et le fer (*scalprum, martellos ferradors, tenalhas...*). La vaisselle vinaire est elle aussi largement représentée (*tina, vas, cornuta, baralia, botella...*) dans une région où la vigne représente de 14 à 15 % des parcelles cultivées (3). Figure aussi un lot important de bois (*postes, trabes, taulas, cabronos...*) de diverses essences (*pibol, salicis, quercus, sapis, nucis...*) accompagné de nombreuses pièces de métal diverses faisant penser au «bric à brac» que l'on retrouve de nos jours dans de nombreuses exploitations agricoles, permettant souvent de réparer le matériel.

Le tissage semble être pour la famille Pechier une activité non négligeable ainsi que l'atteste la présence de fuseaux, de fils de chaîne et de trame, de peignes à laine et à chanvre, de stocks de laine, de lin et de toile de chanvre. Le travail textile constitue une activité domestique courante dans de nombreux foyers et, si nous ne savons pas exactement qui tisse dans le cas des Pechier, nous pouvons supposer qu'il s'agit de Guilhemette, épouse de Jacques.

L'inventaire après décès reste muet sur le nombre et la nature des biens fonciers possédés par Maître Pechier, mais un terrier permet de pallier dans une certaine mesure au non-dit de ce dernier (4) et apporte des précisions sur son activité agricole. En 1407-1408, il possède directement ou tient de divers seigneurs au moins une maison à Vallon, mais aussi deux parcelles à bâtir toujours à Vallon même, une cave, trois jardins, quatre vignes, une friche et pas moins de dix terres labourables.

1) Commune de Vallon-Pont-d'Arc, au sud de l'actuel département de l'Ardèche.

2) AD07, 2E 11691, premier cahier, fo 3 et ss.

3) VALLADIER-CHANTE (R.): *Une communauté paysanne du Vivarais à la fin du Moyen Age, Vallon-Pont-d'Arc, Valladier-Valence, 1993, p. 160.*

4) AD07, 1Mi 15, r2.

L'ampleur de son patrimoine foncier place Maître Pechier parmi les val-lonais aisés. En effet, la médiane du nombre de parcelles par tenancier s'élève à 7 alors que notre notaire compte parmi les plus gros avec 21 parcelles. A Vallon, les tenanciers possédant plus de 10 parcelles ne représentent que 20,4% de la population paroissiale mais tiennent 47,8 % des parcelles (5).

De plus, il baille du cheptel à microît à deux personnes, mais surtout il mène une activité de prêteur significative. A ce titre, il laisse à ses héritiers la somme de 89 livres, 17 sous et 11 deniers à percevoir sur divers débiteurs dont les obligations sont suffisamment nombreuses pour qu'il possède des registres spécialisés où elles figurent.

Au vu de l'inventaire de ses biens au moment de son décès complété par l'énumération de son patrimoine foncier, il apparaît que Maître Pechier devait être largement paysan et sans doute serait-il plus juste de voir en lui un pluri-actif «notaire-paysan» comme il existe en ville de véritables «notaires-marchands» (6). Si nous ne connaissons pas précisément son niveau de fortune, il semble toutefois compter au rang des plus riches paroissiens. Malheureusement nous ne pouvons savoir si ses revenus sont liés à la stricte activité notariale qui apporterait un plus financier significatif, aux «intérêts» des prêts qu'il consent, ou encore aux gains de la terre mais sans doute faut-il considérer son activité comme un tout indissociable, les différents secteurs dans lesquels il intervient s'étayant mutuellement.

#### TRANSCRIPTION ET PROPOSITION DE TRADUCTION:

Et primo, viginti octo animalia averis chabrutu tam masculina quam femella. *Et en premier vingt-huit têtes de bétail caprins tant mâles*

*que femelles.*

Item quadraginta novem animalia averis lanuti tam masculina quam femella. *De même quarante-neuf têtes de bétail à laine tant mâles que femelles.*

Item unam suem sive trueya septem porcellos vocatos noyridos. *De même une truie et sept porcelets dits «noyridos».*

Item duodecim gallinas et unum gal-lum quinque celumbos privatos. *De même douze poules, un coq et cinq pigeons apprivoisés.*

Item unum equum pili vermelli cum quodam basto. *De même un cheval au pelage roux avec un bât.*

Item unam clitellam et unum frenum sive brida. *De même un bât et un mors.*

Item unum par calcarium sive spe-ros. *De même une paire de chaussures et des éperons.*

Item quinque alveos sive brusses apibus munitos. *De même cinq ruches avec leurs abeilles.*

Item tres libras cere. *De même trois livres de cire.*

Item quatuor brusses communes inter dictas pupillas et predictum Stephanum Piscatoris contutorem apibus munitos ut idem Stephanus asserebat. *De même quatre ruches et leurs abeilles, communes entre les-dites pupilles et le susdit Etienne Pechier, selon ses dires.*

Item sexaginta sestaria annone. *De même soixante setiers de grain.*

Item quadraginta quinque sestaria frumenti veteris non crivelati. *De même quarante-cinq setiers de froment vieux non criblé.*

Item duo sestaria fabarum. *De même deux setiers de fèves.*

Item unam eminam stizerum. *De même une éminée de touzelle.*

Item unam carteriam amancalarum. *De même une cartière d'amandes.*

Item sex sestaria farine. *De même six setiers de farine.*

Item unam carteriam nucleorum sive nogals. *De même une cartière de noix.*

Item quinque media vini puri. *De même cinq muids de vin pur.*

Item undecim baralia vini limphati. *De même onze barrals de vin coupé d'eau.*

Item de lana non standata medium quintale. *De même un demi quintal de laine non teinte.*

Item unum cartayronum quintalis lana vocate anisses. *De même un cartayron de quintal de laine dite «anisse».*

Item duo quintalia carnum salsarum. *De même deux quintaux de viande salée.*

Item unum sestarium avene. *De même un setier d'avoine.*

Item unam carteriam cumulam grane canapis. *De même une pleine carterée de graines de chanvre.*

Item quatuor decim linteamina duarum telarum. *De même quatorze toiles de lin de deux lés.*

Item quinque linteamina unius tele cum dimidie bona et competente excepto quod sunt modicum dampnifficta per nuires. *De même cinq toiles de lin d'un lé et demi bonnes et satisfaisantes excepté qu'elles sont un peu abîmés par les nuisibles.*

Item octo linteamina duarum telarum modicis valoris. *De même huit toiles de lin de deux lés de peu de valeur.*

Item quatuor lodices bonos et competentes. *De même quatre couvertures bonnes et satisfaisantes.*

Item septem lodices modicis valoris. *De même sept couvertures de peu de valeur.*

Item unam cortinam rubeam modicis valoris. *De même une tenture rouge de peu de valeur.*

Item unum lodicem traylisatum modici valore. *De même une couverture de grosse toile croisée de peu de valeur.*

Item duas flumines vocatum alexandre sive culcitrans plume garnitas bonas et competentes. *De même deux édredons dits «alexandre» garnis de plumes bons*

5) BRECHON F.: *Economie et société dans deux paroisses du bas-Vivarais à la fin du Moyen Age*, Maîtrise, Lyon 2, 1992, pp. 145 et ss.

6) BARATIER (E.): *Le notaire Jean Barral, marchand de Riez au début du XV<sup>e</sup> siècle*, in *Provence Historique*, 1957, pp. 254-274.

*et satisfaisants.*

Item unum pulvinar alexandre bonum et competente munitum plume. *De même un coussin «alexandre» bon et satisfaisant garni de plumes.*

Item unam culcitram lane competente plume munitam. *De même un édredon garni de plumes.*

Item unum pulvinar lane novum plume munitum. *De même un coussin de laine neuf garni de plumes.*

Item novem pulvinaria modici valore quasi munita. *De même neuf coussins de peu de valeur presque garnis.*

Item tres aurilhiars tele linee plume munitos competente. *De même trois bons oreillers de toile de lin garnis de plumes.*

Item duo bancalia bona et competente. *De même deux banquettes bonnes et satisfaisantes.*

Item unum matalas novum factum de cotoys. *De même un matelas neuf fait de coton.*

Item unam rampam de griso bonam et competente foleratam de panno blanco usato. *De même une robe de drap écru bonne et satisfaisante fourrée de tissu de satin usé.*

Item quamdam aliam rampam de persico duplam competente. *Plus une autre robe de perse doublée satisfaisante.*

Item unum par caligas albarum competente. *De même une paire de chaussettes blanches satisfaisantes.*

Item unum mantellum bonum et competentem. *De même un manteau bon et satisfaisant.*

Item duas canna et tres palmos tele lane. *De même deux cannes et trois palmes de toile de laine.*

Item duo capucia competente. *De même deux capes satisfaisantes.*

Item unum cumbre cel lecti tele linee modici valore. *De même un couvre ciel de lit en toile de lin de peu de valeur.*

Item plus in hospicio habitante ville Sancti Saturni de Valone unam

tinam vinariam tenente circa sex modia vini. *De même plus dans la maison d'habitation de St-Saturnin-de-Vallon, une cuve vinaire contenant environ six muids de vin.*

Item unum tinorium tenente quinque saumatas. *De même un tonneau contenant cinq saumées.*

Item unum alium tinorium tenente circa duas saumatas. *De même un autre tonneau contenant environ deux saumées.*

Item unum vas trempium tenente circa unum modium vini. *De même un vase de piquette contenant environ un muid de vin.*

Item unum aliud vas tenente circa unum modium vini modici valore. *De même un autre vase contenant environ un muid de vin de peu de valeur.*

Item unam botellam tenente circa dua barralia vini. *De même une bonbonne contenant environ deux barrals de vin.*

Item quatuor cornudas antiquas et duas novas. *De même quatre vieilles cornues (7) et deux neuves.*

Item duos postes novos sapis. *De même deux planches de sapin neuves.*

Item unam catredam novam. *De même une [?] neuve (8).*

Item trias mensas sive taulas. *De même trois plateaux.*

Item sex tabularios. *De même six planches.*

Item unum postem nucis. *De même une planche de noyer.*

Item octo brusses vacuos. *De même huit ruches vides.*

Item quatuor baralia quorum unum est modici valore. *De même quatre tonneaux dont un est de peu de valeur.*

Item quinque stanna. *De même cinq vases en étain.*

Item duo ignipendia sive cremalhs. *De même deux crémaillères.*

Item unum cloquear ferri perforatum. *De même une cocotte de fer percée.*

Item duas cremalherias modicis valore. *De même deux crémaillères de peu de valeur.*

Item unum crucibolum sive chalel cupri. *De même une lampe à huile en cuivre.*

Item sex ollas terre tam parvas quam magnas. *De même six oules de terre tant petites que grandes.*

Item unam ollam tenente circa unam gerlatam. *De même une oule contenant environ une gerlatée.*

Item unam cupercellam ferri. *De même un couvercle en fer.*

Item unum cacobum tenente circa duas gerlatas modicis valores. *De même une casserole contenant environ deux gerlatées.*

Item unam peyrolam tenente circa unam gerlatam. *De même un chaudron contenant environ une gerlatée.*

Item unam peyroletam tenente circa quatuor scudelatas. *De même un petit chaudron contenant environ quatre écuellées.*

Item unam ollam cupri tenente circa tres scudellatas. *De même une marmite en cuivre contenant environ trois écuellées.*

Item quinque fisculos bonos et competente. *De même cinq paniers bons et satisfaisants.*

Item quatuor fisculos usatos. *De même quatre paniers usés.*

Item unam mapam longitudis duarum cannarum dublissam. *De même une nappe doublée longue de deux cannes.*

Item aliam mapam dublissam duodecim palmarum. *De même une autre nappe doublée de douze palmes bonne et satisfaisante.*

Item aliam mapam dublissam quatuor palmarum bonnas et competentes. *De même une autre nappe doublée de quatre palmes bonne et satisfaisante.*

Item tres mapas tele longitudinis quemlibet unius canne. *De même trois nappes de toile longues chacune d'une canne.*

7) De nos jours, le terme de cornue est encore employé en Bas-Vivarais pour désigner un grand baquet contenant de 25 à 50 litres.

8) Ni le glossaire de Du Cange, ni les différents lexiques et dictionnaires occitans consultés ne permettent de traduire ce terme de *catredam*. Placé dans une énumération de planches et de plateaux, tout au plus peut-on supposer qu'il s'agit d'une pièce de bois quelconque dont la forme et la fonction demeurent obscures.

Item unam longeriam. *De même une longuière.*

Item duos putalpos stangni tenente circa duas pintas. *De même deux pots en étain contenant deux pintes.*

Item duas aygaderias stangni. *De même deux ayguières en étain.*

Item septem paraxides sive scudella stangni quarum una est modicum perforata. *De même sept assiettes en étain dont une est légèrement percée.*

Item unum putalplum terre. *De même un pot de terre.*

Item tres sedas sive esvidiers. *De même trois tamis ou passoires.*

Item unum barricellum. *De même un tonnelet.*

Item duos crivellos sive drays. *De même deux cribles ou vans.*

Item duos tempes. *De même deux bols (9).*

Item unum cuvellum lapidum. *De même un cuveau de pierre.*

Item unum feratum pro amiendo sive posando aquam. *De même un broc pour puiser l'eau.*

Item quatuor gerlas sive selhas. *De même quatre jarres ou seaux.*

Item unum gerletum pro portando lac. *De même un cruchon pour transporter le lait.*

Item tria galatra sive paniers. *De même trois paniers.*

Item tres cordelhas. *De même trois cordonnets.*

Item unum galatrum vocatum panier schanavat. *De même un panier dit panier «schanavat» (10).*

Item duos morterios. *De même deux mortiers.*

Item unum pestel. *De même un pilon.*

Item duas celhas. *De même deux seaux.*

Item quatuor scissoria in quibus tenentur putalphi in mensa. *De même quatre tranchoirs dans lesquels sont tenus les pots dans*

*la table.*

Item duo candelabra cupri sive metallii unum candellabrum ferri et duos fuste. *De même deux candelabres en cuivre et en métal, un candellabre de fer et deux de bois.*

Item unam bugaderiam et unam banastam. *De même une lessiveuse et une corbeille.*

Item quatuor grapenos ferri. *De même quatre crochets de fer.*

Item unam schanam et duodecim fuzes. *De même une chaîne et douze fuseaux.*

Item duodecim paraxides fuste duodecim cathinos sive scudellos duodecim scissoria et sex discos sive platels fuste. *De même douze assiettes en bois, douze écuelles, douze tranchoirs et six plats.*

Item tres amphořetas vitri unum cotofle quatuor vitra et unam parvam aygaderiam vitri. *De même trois carafes de verre, une coupe à anses, quatre verres et une petite ayguière.*

Item duas carterias. *De même deux cartières.*

Item unum civaderium. *De même un civadier.*

Item medium civaderium. *De même un demi civadier.*

Item unam lanternam. *De même une lanterne.*

Item quasdam binhas. *De même certains récipients.*

Item quasdam sarras. *De même certains sacs.*

Item unum cubutum sive borna. *De même une cuvette.*

Item quemdam lagenam sive broc. *De même un certain broc.*

Item unum capellum nigrum de bora et unam armadellam paleatam. *De même un manteau de bure noire et une [?] de plusieurs couleurs.*

Item unum plenum fisculum nucium. *De même un plein panier de noix.*

Item unum taulerium schacarum cum suis tabulis. *De même un échiquier et sa table.*

Item quoddam capucium piscatorum (11).

Item quasdam pictines canapis quasdam alias pictines lane. *De même certains peignes pour le chanvre et certains autres peignes pour la laine.*

Item unum carellum. *De même un carelet (12).*

Item unum grauli sive frivem canapis cum quo bolantur terre et alium canapis.

Item unam carteriam prunarum sicarum. *De même une cartière de prunes sèches.*

Item unam carteriam salis. *De même une cartière de sel.*

Item unam carteriam amigdalarum. *De même une cartière d'amandes.*

Item de bonis communis ipsarum pupillarum de predicti stephani piscatorum prout idem Stephani asserebat duo scrinea modici valores. *De même des biens communs entre les mêmes pupilles et le susdit Etienne Pechier selon ce que ledit Etienne affirmât, deux coffrets de peu de valeur.*

Item duos pestinhis sive sthans copertes. *De même deux pétrins couverts.*

Item novem viginti et sex decim tegulos. *De même quatre-vingt-seize tuiles.*

Item in hospicio castri de Valone et de bonis proprius ipsarum pupillarum septem vasa vinaria duas boycelhas tenente in universo circa undecim modia vini. *De même dans la maison du castrum de Vallon, et des biens propres desdites pupilles sept vases vinaires, deux bonbonnes contenant dans l'ensemble environ onze muids de vin.*

Item duo scrinea tenente circa quatuor sestarium. *De même deux*

9) Nous proposons bol en traduction de tempes au vu de la définition donnée par F. Mistral dans son *Tresor dou Felibrige* qui avance le sens de verre ou tasse pour *tempetou* et renvoie à *tassoun*, qui signifie petite tasse. *Tempetou* ne serait-il pas un diminutif de *tempes*, auquel cas il faudrait traduire ce dernier terme par bol? Le glossaire de Du Cange ne fournit aucune définition plausible: le seul sens donné de *tempes* est celui, architectural, de galerie.

10) Il est difficile de donner un sens à «schanavat», mais une schana est une chaîne. Il pourrait donc peut-être s'agir d'un panier tressé (textuellement chaîné).

11) Un certain nombre de termes ne figurent dans aucun des dictionnaires et lexiques latins ou occitanis consultés, aussi nous ne pouvons en proposer une traduction. Sans doute s'agit-il de termes très peu usités, techniques ou locaux?

12) Le carelet est un filet employé pour la pêche en eaux calmes. Un tel filet tendu sur deux branches croisées pouvait tout à fait être employé dans l'Ardèche aux environs de Vallon.

*coffres contenant environ quatre sestiers.*

Item unam capam sapis tenente circa tres eminas. *De même un coffre en sapin contenant environ trois éminées.*

Item unam arcam nucis sive cubercello tenente circa decem sestarium. *De même un coffre en noyer et son couvercle contenant environ dix sestiers.*

Item triginta septem postes sapis tam vocatos doelha quam postes. *De même trente-sept planches de sapin tant dites douelles que planches.*

Item quindecim postes nucas longitudinis duodecim palmorum et latitudinis duorum palmorum. *De même quinze planches de noyer longues de douze palmes et larges de deux palmes.*

Item unum tinorium bonum et competente tenente circa quatuor saumatas et alium tinorium modici valoris tenente circa duas saumatas. *De même un cuveau bon et satisfaisant contenant environ quatre saumées et un autre cuveau de peu de valeur contenant environ deux saumées.*

Item unum lapidem cubercellatum in quo tenetur oleum tenente circa sexdecim cartayrones. *De même une pierre couverte dans laquelle est conservée l'huile contenant environ seize cartayrons (13).*

Item tria dolia sive doyses tenente in universo circa sexdecim cartayrones oley. *De même trois jarres contenant dans l'ensemble environ seize cartayrons d'huile.*

Item quatuor lenticulas sive cruchas terre tenente quemlibet circa unum cartayronum. *De même quatre cruches de terre contenant chacune environ un cartayron.*

Item duos carterones olei. *De même deux cartayrons d'huile.*

Item duas mastras sive mayhas pro picendo tenente circa tres eminas. *De même deux maies pour écraser*

*contenant environ trois éminées(14).*

Item sex gaudalia tam bona quam parva. *De même six jattes à lait tant bonnes que mauvaises.*

Item duas trabes de pibol. *De même deux poutres de peuplier.*

Item quatuor trabes quercorum. *De même deux poutres de chêne.*

Item sexdecim cabronos salicis. *De même seize chevrons de saule.*

Item tres cabronos quercorum. *De même trois chevrons de chêne.*

Item tres cordellos amarinarum. *De même six cordes d'amarine.*

Item unam trabem nucis. *De même une poutre de noyer.*

Item quingentos et duodecim tegulos. *De même cinq cent douze tuiles.*

Item duo scrinea bona et competente tenente circa duodecim sestaria bladi. *De même deux coffres bons et satisfaisants contenant environ douze sestiers de blé.*

Item aliud scrineum bonum et competente tenente circa quatuor sestarium. *De même un autre coffre bon et satisfaisant contenant environ quatre sestiers.*

Item decem et septem lebras fili stoparum. *De même dix-sept livres de fil de bourre.*

Item septem lebras cum dimidia fili vocati chanabas. *De même sept livres et demie de fil dit de chaîne.*

Item duas lebras fili vocati trama. *De même deux livres de fil dit de trame.*

Item sex cannas et novem palmos tele linee. *De même six cannes et neuf palmes de toile de lin.*

Item quindecim libres canapis stelhati. *De même quinze livres de chanvre teillé.*

Item duas frives charandoyras.

Item triginta unam lebram casei. *De même une livre de fromage.*

Item viginti quinque libras sagimnis. *De même vingt-cinq livres de saindoux.*

Item duas bursas cernorum.

Item quinque secures sive destrals. *De même cinq haches.*

Item unum ligonne sive fesso. *De même une houe pointue.*

Item unum pic. *De même un pic.*

Item duas pichas. *De même deux piochons.*

Item duas venieres sive relhas. *De même deux socs d'araires.*

Item unum aratum. *De même un araire.*

Item unam aycetam et unam aysadam. *De même une houe.*

Item duas taranelhas grossas et duas parvas et unum vironum. *De même deux grosses tarrières et deux petites et une vrille.*

Item unam ressetam vocatam trantras. *De même une petite scie de taille dite «trantras».*

Item novem gofonos tam parvos quam magnos. *De même neuf gonds tant grands que petits.*

Item quosdam sofras fractas. *De même certains avaloirs de harnais cassés.*

Item unum parvum luquetum. *De même un petit loquet.*

Item tres morses bridarum. *De même trois mors de brides.*

Item duo parra balanciarum ferri sive cupii. *De même deux poids de balance en fer et en cuivre.*

Item unam bornam embuti. *De même une cuvette.*

Item duos scalpros. *De même deux ciseaux à bois.*

Item unum scalprum golbut. *De même un ciseau à bois courbe.*

Item quasdam fallices sive boygas corey. *De même certaines sacoches de cuir (15).*

Item quinque martellos ferradors duas tenalhas et tres botas sive paradoyras pedum equorum. *De même cinq marteaux de forgeron, deux tenailles et trois fers à chevaux.*

Item unam lansam novam et quamdam astani novam lanse. *De même*

13) L'huile (d'olive dans la région) était en effet souvent conservée dans un bac en pierre, fréquemment de module parallélépipédique de 20 à 50 litres de contenance, fermé par un couvercle de bois.

14) Ces deux maies ne serviraient-elle pas à écraser les olives avant de les presser, le terme de piser étant encore employé pour désigner une action assez similaire pratiquée sur les châtaignes?

15) La proposition de traduction de *boygas* est tirée de *En co nostre, parler et coutume du pays des Vans*, publié par La Faraça, groupe occitan des Vans. Le terme de *fallices*, quant à lui, ne figure ni dans Du Cange, ni sous une forme dérivée dans les lexiques et dictionnaires occitans consultés.

*une lance neuve et une haste de lance neuve.*

Item duos verolhas. *De même deux verrous.*

Item quasdam ceram sive saralham novam cum verolho. *De même une certaine serrure neuve avec un verrou.*

Item unum glaviotum et quemdam alium glaviotum vocatum dart. *De même une épée et une sorte de petite épée dite dague.*

Item unum seponum jarne.

Item galatrum plenum tam ferrissorium quam clavorum modicum comodum offerente. *De même un panier plein tant de ferrailles que de clous peu utiles.*

Item tres sartagens. *De même trois poêles à frire.*

Item unum martellum peyreriorum. *De même un marteau à pierres.*

Item quadraginta tria panam clavorum reforsatorium.

Item unum pondus quintale vocatum romana. *De même un poids d'un quintal dit de romaine (16).*

Item unam ressam. *De même une scie.*

Item verutum sive astil ferri. *De même une barre de fer (17).*

Item duos ferros lance. *De même deux fers de lance.*

Item unum magnum glavium sorre. *De même une grande épée.*

Item unum glaviotum vocatum pica de flandres. *De même une petite épée dite pique de Flandres.*

Item quatuor gladios vocatos Sarragossas. *De même quatre épées dites de Sarragosses.*

Item unam podam. *De même une serpe.*

Item quinque gavinetos. *De même cinq grands couteaux.*

Item tres furcas unam ventadoyra unum rastellum et tres palas. *De même trois fourches, un van, un*

*râteau et trois pelles.*

Item quasdam tesoyras.

Item unum docum corey.

Item unum cubutum. *De même une cuvette.*

Item aliud cubutum parvum ferri. *De même une autre petite cuvette en fer.*

Item unam garlandam argenti perlarum munitam existente in quadam scudella cuberchata. *De même une couronne d'argent munie de perles rangée dans une écuelle fermée (18).*

Item unum massapa cum quodam pondere scutorum et florenorum. *De même une petite boîte avec un certain poids d'écus et de florins.*

Item unum lapidem contra maculam occulorum grossum sicuti una parva nax. *De même une pierre contre la macule des yeux grosse comme une petite noix (19).*

Item tres garlandas argenti resadas. *De même trois couronnes de mariée d'argent ajourées.*

Item unam aliam parvam garlandam planam communes inter dictos stephanum piscatorum et impuberes prout idem stephanus asseruit et dicebat de ipsis tribus garlandis. *De même une autre petite couronne pleine commune entre ledit Etienne Pechier et les pupilles, comme les trois couronnes.*

Item duos garlanderros sive stoyes garlandarum. *De même deux supports de couronnes.*

Item unum cofreum viridum baratum seri.

Item tam in auro quam argento tres decim francos duos soludes et octo denarius turonenses. *De même tant en argent qu'en or, treize francs, deux sous et huit deniers tournois.*

Item quatercento et quatuor viginti instrumentas grossata quo sunt signata tam signo dicti magistri

Jacobi Picatoris quod signo magistri Stephani Picatoris condam. *De même, quatre cent quatre-vingt instruments grossoyés qui sont signés tant dudit maître Jacques Pechier que de feu maître Etienne Pechier.*

Item quadraginta unum instrumenta tangente factum proprium ipsarum pupillarum grossata et signata per diversos notarios. *De même quarante et un instruments probants faits pour lesdites pupilles, grossoyés et signés par divers notaires.*

Item quatuor massapas plenos poli-siarum. *De même quatre boîtes pleines d'écrits.*

Item unum librum in quo sunt descripte possessiones hereditatum huius loci presente de Valone pro talhando seu pro libres. *De même un livre dans lequel sont décrites les possessions des habitants du lieu de Vallon pour l'établissement de la taille (20).*

Item novies sive novem viginti et septem instrumenta tangencia factum Piscatorum quo sunt communes inter dictas puberes et Stephanum Piscatore predictum. *De même cent quatre-vingt-sept instruments probants faits des Pechier qui sont communs entre lesdites pupilles et Etienne Pechier susdit.*

Item unum parvum fisculum plenum policiarum et librarum. *De même un petit panier plein d'écrits et de livres.*

Item viginti unum instrumentis tangencia factum deus claros. *De même vingt et un instruments probants.*

Item in hospicio prenominati Stephani Picatoris de bonis propriis ipsarum pupillarum prout Stephanus dicebat. *De même dans la maison du susdit Etienne Piscator, des biens desdites pupilles selon ce que ledit Etienne affirmât.*

Primo unam arcam nucis cupercella-

16) Le poids d'un quintal dit de romaine renvoie à l'usage de la mesure antique d'une livre, par opposition à la «petite livre» plus légère. Il paraît difficile d'envisager un poids de balance d'environ cent kilogrammes, et sans doute est-on en face d'une balance à fléau que l'on rencontre encore dans nos campagnes sous le nom de «romaine» et pouvant peser jusqu'à 100 kg.

17) Vraisemblablement similaire à nos barres à mine actuelles.

18) L'écuelle fermée ne serait-elle pas en fait un écrin circulaire de la forme d'un tel bijou qui, notons le, entre assez fréquemment dans la composition des dots des familles rurales assez aisées au titre des bijoux nuptiaux?

19) Ne serait-ce pas là une pierre guérisseuse contre une affection oculaire? Cette tradition d'objets lithiques ayant des vertus thérapeutiques se conserve encore sur les plateaux aux confins du Vivarais et du Velay. L'une des vertus souvent attribuée à ces pierres est de soigner la cataracte qui se présente comme un voile sur l'oeil (une macule?).

20) Il pourrait s'agir de l'un des premiers compoix dressés, le plus ancien conservé à Vallon-Pont-d'Arc remontant à 1464, AD07, 1Mi 15, r2

tam bonam et competente tenente circa viginti quinque sestaria bladi. *En premier une caisse en noyer avec un couvercle, bonne et satisfaisante contenant environ vingt-cinq sestiers de blé.*

Item quatuor trabes quercoris. *De même quatre planches de chêne.*

Item unam trabem vocata sapinam unam trabem de pibol que sunt longitudinis trium cannarum vel circa. *De même une poutre de sapin et une poutre de peuplier qui mesurent plus ou moins trois cannes de long.*

Item unum cabronum salicis et unum cabronum nucis. *De même un chevron de saule et un chevron de noyer.*

Item de bonis communis ipsarum pupillarum et dicti Stephani quatuor scrrinea nucis competente tenente circa sex sestaria. *De même des biens communs desdites pupilles et dudit Etienne quatre bonnes caisses de noyer contenant environ six sestiers.*

Item duo scrrinea parva modici valore. *De même deux petites caisses de peu de valeur.*

Item unum jaque armorum. *De même un pourpoint d'armes.*

Item unum cuchile sive boquerium. *De même un pieu de meule de foin.*

Item duas mastras sive mayhs modici valore. *De même deux maies de peu de valeur.*

Item unum doygatum unius tine. *De même une douelle de cuve.*

Item doygatum duorum tinorum. *De même les douelles de deux cuves.*

Item doygatum trium vasonum modici valore. *De même les douelles de trois tonneaux de peu de valeur.*

Item unum lapidem plombatum sive pondus quintalis. *De même un poids de balance d'un quintal en pierre plombée.*

Item de propriis bonis ipsarum pupillarum postes duorum lectorum clavelatos. *De même, des propres biens desdites pupilles, les planches de deux lits chevillés.*

Item decem et octo cabronos quercorum. *De même dix-huit chevrons de chêne.*

Item quamdam caxam in qua tenetur candele nure. *De même une caisse dans laquelle est la chandelle.*

Item hospicio Guillelmete Martine uxore predicti Stephani Piscatoris contutore quadraginta sex instrumenta communis dictarum pupillarum et ipsius Stephani et tangente factum et hereditate deus claros. *De même dans la maison de Guilhemette Martin, épouse dusus dit Etienne Pechier, co-tuteur, quarante-six instruments probants communs entre lesdites pupilles et ledit Etienne.*

Item plus doygatum unius tine. *De même les douelles d'une cuve.*

[Les tuteurs reconnaissent aussi avoir reçu des pupilles:]

Et primo in debitis creditis obligationibus et [...] summam octe viginti novem librarum decem et septem soludes et undecim denarius turo-nenses contentes seu descriptam tam in papiiis sive libris debitorum dicti condam magistri Jacobi Piscatorum quam in instrumentis obligationis et policiis. *En premier, les débits, crédits et obligations et sommes de 89 livres, 17 sous et 11 deniers tournois contenues et décrites tant dans les papiers et livres des débits dudit défunt que dans les instruments et obligations et écrits.*

Item tresdecim sestaria cum unam eminam et unum cartayronum frumenti. *De même treize setiers et une éminée et un cartayron de froment.*

Item decem et septem sestaria unam emininam et tres civaderios bladi. *De même dix-sept setiers une éminée et trois civadiers de blé.*

Item tres carterias cum dimidia avene. *De même trois cartières et demie d'avoine.*

Item unam carteriam fabarum. *De même une cartière de fèves.*

Item unum sestarium et unum cartayronum milii. *De même un setier et un cartayron de millet.*

Item unum cadum vini. *De même*

*un tonneau de vin.*

Item unam brigam tele lane.

Item undecim viginti et decem tegulos. *De même deux cent trente tuiles.*

Item duas nolas sive sonalhas. *De même deux sonailles.*

Item tres barletos et unam cucurbitam. *De même trois barlets (21) et une gourde.*

Item sex postes nucis longitudinis duodecim palmorum et latitudinis duos. *De même six planches de noyer longues de douze palmes et larges de deux.*

Item canelhatum novem cledarum. *De même une treille de clède neuve.*

Item unam tinam vanhadoyra. *De même une cuve à vinifier.*

Item unum scriptorium cum duobus civipendiis. *De même un écritoire avec deux suspensions.*

Item unum doctrinale. *De même un manuel (22).*

Item unam lecturam. *De même une lecture.*

Item unum librum nominatum civile et plures caternos scriptos tam in pargameni quam in papiro modicum comodum offerente. *De même un livre de droit civil et plusieurs cahiers écrits tant en parchemin qu'en papier de peu d'usage.*

Item quasdam vaxam pili brunelli quam tenet Stephanus Gonterii ad medium incrementum. *De même une vache au poil brun que tient à mi-croît Etienne Gontier.*

Item quasdam aliam vaxam pili brunelli quam tenet Johenes de Manilhavilla ad medium incrementum. *De même une autre vache au poil brun que tient Jean de Manilhaville à mi-croît.*

Item quadraginta lapides sises tam portarum quam fenestrarum quam compitorum. *De même quarante pierres taillées tant de portes que de fenêtres que de linteaux.*

21) Tonnelet de 15 à 30 litres.

22) Derrière ce terme de *doctrinale* se cache sans doute un formulaire notarié.